

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je n'ai jamais fait de telles déclarations. Je n'ai pas de boule de cristal pour prédire ce qui se passera dans les pénitenciers canadiens.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

QUÉBEC—L'ACHAT DE COURS DE GESTION POUR LES CULTIVATEURS ET LEURS ÉPOUSES

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'honorable ministre peut-il dire si des cours de formation et de gestion agricole seront offerts aux cultivateurs du Québec au cours de l'an prochain, ou si des négociations sont en cours avec la province de Québec, relativement à l'achat de cours pour les cultivateurs?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en règle générale, nous négocions avec les différentes provinces les modalités de l'achat des cours selon les besoins. Je me ferai un plaisir de m'assurer, pour la gouverne du député, si ces cours-là figurent parmi ceux qu'on pourra suivre dans cette province l'an prochain.

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Dans le but de permettre aux épouses de ces cultivateurs de contribuer davantage au succès de l'entreprise agricole, l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration voudrait-il négocier avec la province de Québec l'achat de cours de formation et de gestion agricole à l'intention des épouses des cultivateurs?

[Traduction]

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il est de règle actuellement que les femmes de cultivateurs tout comme ceux-ci peuvent s'inscrire aux cours de gestion. La seule restriction que le ministère voudrait imposer serait que deux membres de la même famille ne pourraient suivre le cours ensemble là où il y aurait d'autres personnes qui n'auraient pas encore suivi le cours et qui le désireraient.

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question supplémentaire.

L'honorable ministre voudrait-il considérer que, dans une entreprise agricole, ce n'est pas seulement le cultivateur qui participe à l'administration, mais aussi sa femme, et qu'elle devrait, elle aussi, profiter des mêmes avantages...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a fait une suggestion ou une instance, et il doit prendre pour acquis qu'elle sera considérée par l'honorable ministre.

LES COURS DE GESTION AGRICOLE—ON SUGGÈRE DE MODIFIER LA LOI

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'honorable ministre a dit qu'il n'est pas

[M. Orlikow.]

possible que deux personnes de la même famille puissent suivre le même cours, a-t-il l'intention d'apporter des changements à la loi ou d'entamer des pourparlers avec la province de Québec, afin de permettre à deux membres de la même famille de suivre le même cours?

[Traduction]

L'hon. M. Lang: Je tiens à répéter qu'aucune disposition ne s'oppose à ce que les épouses des cultivateurs suivent ces cours. La seule ligne de conduite pratique dont on s'inspire et qui est tout à fait pertinente, à mon sens, veut qu'en règle générale, ce cours ne soit, en principe, proposé qu'à un seul membre d'une même famille. Cela me paraît tout à fait raisonnable. Quiconque assume la gestion d'une exploitation agricole peut suivre ce cours.

* * *

LES SPORTS

LE HOCKEY—L'APPLICATION DES NORMES D'ÉQUIPEMENT PROTECTEUR

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la suite des cas de mortalité enregistrées récemment du fait d'une protection insuffisante de la tête des joueurs de hockey et des commentaires faits à ce sujet par le D^r Noble consécutivement à un décès survenu dans l'Ontario, le ministre a-t-il pris une initiative quelconque en vue d'encourager la recherche, de fixer des normes en ce qui concerne les couvre-chefs des joueurs et en vue d'assurer que ces normes soient respectées?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question que vient de poser le député est très importante. Je me demande si cette question devrait, normalement, être inscrite au *Feuilleton*. Le ministre pourrait y répondre rapidement et que nous pourrions aborder ensuite un autre sujet. Si le député souhaite que cette question soit étudiée plus à fond, il peut demander à ce qu'elle soit soulevée au moment de l'ajournement.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je signale au député qu'un sous-comité, qui s'est justement réuni vendredi dernier, étudie la question depuis quelque temps. Un sous-comité de l'Association canadienne de standardisation fait l'essai des casques de quelque cinq fabricants. Si un casque en particulier se révèle satisfaisant, le sous-comité le recommandera. Quant à la façon dont le député présente les faits exposés par le ministre en question, elle est tout à fait inexacte.

M. Marshall: Étant donné que les jeunes joueurs de hockey ont tendance à imiter ceux de la LNH, le ministre compte-t-il rencontrer les représentants de cette ligue et ceux de l'Association canadienne de hockey amateur en vue d'étudier ce problème et voir s'ils vont prendre l'initiative d'utiliser ce casque protecteur?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, dès que nous serons bien persuadés de la valeur protectrice de ces casques, c'est-à-dire, dès qu'ils auront été approuvés scientifiquement, on pourrait renvoyer la question à Hockey Canada qui s'en occupera avec la LNH.